



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV)

1 • OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir le cadre dans lequel **L'Archipel**, structure à vocation musicale et culturelle, propose ses activités aux bénéficiaires. Notamment :

- des **cours de musique** individuels ou collectifs, accessibles à tout·e élève débutant·e ou confirmé·e;
- des **ateliers thématiques** (éveil musical, chorale, musique à l'image, etc...);
- des **stages pendant les vacances scolaires**;
- des **événements culturels** (auditions, concerts, rencontres);
- la **location d'espaces et d'équipements** liés à la pratique musicale ou culturelle;
- et plus largement, toute action pédagogique, artistique ou culturelle liée.

2 • Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toute personne inscrite à une activité proposée par L'Archipel ou toute participation, utilisation d'un service ou paiement réalisé auprès de L'Archipel, que ce soit en ligne, sur place ou par tout autre canal.

Le fait de s'inscrire, de participer ou d'effectuer un paiement vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions.

3 • Offres

L'Archipel propose, tout au long de l'année, différentes activités musicales et culturelles ouvertes à toutes et tous, selon les âges, les envies et les niveaux.

Ces prestations incluent notamment :

- des **cours individuels** (piano, batterie, guitare, basse) ou **collectifs** (ateliers, chorales, travail de groupe, etc...);
- des **programmes pédagogiques** spécifiques, notamment ceux de la Yamaha Music School (ci-après "YMS");
- des **stages pendant les vacances scolaires**, les week-end ou des masterclass thématiques ponctuelles;
- des **événements** (concerts, scène interactive, auditions, rencontres) ouverts au public ou réservés aux adhérent•es de l'Archipel ;
- la **mise à disposition de certains espaces** (studio, salle de répétition, etc.) dans un cadre défini.

Les prestations peuvent évoluer au cours de l'année, en fonction de la demande, des intervenant•es, ou du calendrier culturel. Ils sont proposés et affichés sur le site internet.

Le Calendrier est disponible sur le site internet de l'Archipel et un calendrier personnalisé est remis lors de l'inscription ou sur demande.

4 • Tarifs

Les tarifs des cours, ateliers, stages et autres prestations proposées par **L'Archipel** sont consultables *à jour* sur le site officiel : <https://archipel-musique.fr/tarifconditions/> et/ou sur demande par mail à l'adresse suivante : contact@archipel-musique.fr

Tous les tarifs sont exprimés en **euros TTC**, et peuvent inclure des frais spécifiques (inscription, adhésion annuelle, matériel pédagogique, etc.) selon la formule choisie. Toutes précisions complémentaires sont mentionnées au moment de l'inscription.

Les tarifs sont susceptibles d'être révisés à tout moment. Toute modification ne s'applique qu'aux nouvelles inscriptions ou réinscriptions effectués après leur mise à jour sur le site.

Les tarifs peuvent être un "pack" de cours répartis en 33 cours de septembre à début juillet, ou des cours "à la carte". Le nombre de cours pourra évoluer d'année en année en fonction de l'année scolaire et de l'organisation de l'Archipel.

Parcours Yamaha Music School (<13 ans) : 858€ l'année

Parcours Personnalisé (>13 ans) :

- Individuel
 - 30 minutes : 825€
 - 60 minutes : 1320€
 - 60 minutes, 1 semaine sur 2 (18 cours) : 720€

- En atelier
 - Musique à l'image : 1155€
 - Formation musicale : 660€
 - Compo & Impro : 825€
- En atelier, complémentaire d'un cours individuel (45min)
 - Formation musicale : 396€
 - Compo & Impro : 396€
- En groupe
 - Musiques actuelles : 700€
 - Chorale : 396€
- À la carte (pas de package)
 - 30 minutes : 30€
 - 60 minutes : 50€

Réduction

L'inscription d'au moins deux membres d'une même famille (père, mère, frère, sœur) permet de bénéficier d'une réduction individuelle de 10 % sur le prix des cours. Un élève qui souscrit à deux offres de cours bénéficie également d'une remise non-cumulable de 20 % (exemple : cours individuel + atelier).

Matériel pédagogique YMS

Le matériel pédagogique de la Yamaha Music School est nécessaire pour le suivi des cours YMS et est à la charge de l'élève. Les changements de niveau interviennent en moyenne tous les six mois.

Le détail du matériel pédagogique et son prix sont indiqués sur le site internet de l'Archipel ou sur demande.

5 • Modalités de Paiement

5.1 Modalités

Le règlement des prestations proposées (sauf mention contraire sur le site internet) par **L'Archipel** s'effectue **par prélèvement bancaire SEPA**, selon les modalités fixées lors de l'inscription.

Le paiement peut être effectué :

- **échelonné mensuellement**, par **prélèvement automatique** le 1er du mois sur 10 mensualités (de septembre à juin), sauf indication contraire. Chaque prélèvement déclenchera une facturation disponible par email ou sur demande.
- ou **en une fois**, au moment de l'inscription,

Le **formulaire de mandat SEPA** est fourni à l'inscription et doit être dûment complété et signé, accompagné d'un **RIB**. En l'absence de ce mandat, l'inscription ne pourra être validée.

Les frais bancaires liés à un rejet de prélèvement (impayé, opposition, compte clôturé, etc.) seront facturés à la personne inscrite. En cas de non-régularisation, l'accès aux activités pourra être suspendu (voir section 8).

L'accès à tout autres services se fera par un **paiement en ligne** sécurisé.

Les paiements effectués par l'utilisateur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues à l'Archipel.

5.2 Devis

Pour les prestations donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable (ex : location de salle de répétition), la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par l'Archipel et confirmation par le demandeur d'un bon pour accord par écrit sur la base du devis établi.

Les devis établis par l'Archipel ont une durée de validité de 15 jours.

6 • Inscriptions et engagement

6.1 Adhésion

L'Adhésion à l'Archipel est considérée comme **valable pour la saison en cours (début septembre -> fin août)** et doit être renouvelée en septembre.

L'Adhésion est un paiement unique qui permet notamment : couverture d'assurance, accès aux services et activités, réduction & offres sur les événements, communauté et opportunités.

Son montant annuel est de 40€ TTC.

6.2 Inscription à une activité

L'inscription à une activité de **L'Archipel** est considérée comme **valable pour l'année scolaire en cours**, sauf mention contraire sur le site internet (ex. stage ou atelier ponctuel). Elle implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.

L'inscription est effective après :

- réception du **formulaire d'inscription complété**,
- mise en place du prélèvement par **mandat SEPA**,
- règlement de l'adhésion.
- validation par l'équipe de L'Archipel,

Les places étant limitées, **aucune inscription ne peut être garantie sans ces éléments.**

L'Archipel se réserve le droit de refuser une inscription en cas de groupe complet ou de situation exceptionnelle.

L'inscription engage la personne pour **l'ensemble de l'année scolaire** (de septembre à juin). Le paiement est dû pour la totalité de la période, même en cas d'absence ponctuelle ou d'abandon en cours d'année, sauf cas particulier (voir section 7). En cas d'inscription en cours d'année, un prorata sera fait pour fixer le montant des cours restants (x cours sur le nombre total de cours de l'année en cours).

Il n'est pas prévu de remboursement ni de suspension des paiements mensuels en cas d'absence (maladie, changement d'emploi du temps, déménagement, etc.), sauf disposition exceptionnelle et accord express de la direction de l'Archipel.

Un **cours d'essai** dit **de présentation** peut être proposé, selon les activités, avant la confirmation de l'inscription annuelle. Ce cours est offert s'il fait partie d'une période de découverte de l'Archipel (exemple : portes ouvertes) et qu'il ne donne pas suite à une inscription. Si l'élève s'inscrit à la suite de ce cours de présentation, le cours est intégré dans son pack (voir 4. Tarifs).

Hors de cette période, un cours d'essai sera facturé au prix du cours à la carte si l'élève ne s'inscrit pas à la suite de ce dernier. Si l'élève s'inscrit à la suite de ce cours d'essai, le cours est intégré dans son pack (voir 4. Tarifs).

7 • Absences, reports et cas de force majeure

7.1 Absence d'un usager.e ou annulation

Les absences des usager.es et des élèves, quelles qu'en soient la cause, **ne donnent lieu à aucun remboursement ni report garanti.**

Les absences répétées peuvent donner lieu à un arrêt de l'année en cours, en concertation avec l'élève ou son/ses représentants légaux.

7.2 Absence d'un professeur et situation exceptionnelle

En cas d'absence d'un-e professeur-e, **un remplacement, un report ou un avoir** pourra être proposé selon les possibilités.

En cas de situation exceptionnelle (ex. : pandémie, fermeture administrative, grève), L'Archipel se réserve le droit d'**adapter les cours** (en ligne, reportés, réorganisés).

Aucun remboursement automatique ne sera effectué, sauf arrêt définitif du service concerné.

8 • Retard de paiement et résiliation

Tout **retard ou incident de paiement** (rejet de prélèvement, solde insuffisant...) entraînera automatiquement une **relance**, et pourra donner lieu à la facturation de frais administratifs ou bancaires.

En cas de non-régularisation dans un délai raisonnable, **l'accès aux cours pourra être suspendu**, sans interruption des prélèvements, tant que la situation n'est pas régularisée.

Aucun désistement ou résiliation ne sera pris en compte sans motif légitime (force majeure) et validation écrite de la direction. En cas d'abandon non justifié, les mensualités restent dues jusqu'à la fin de l'année. Si le motif est justifié, un remboursement sera proposé par l'Archipel sur les mensualités non débutées restantes. L'adhésion n'est pas remboursée.

9 • Responsabilités et sécurité

L'Archipel s'engage à accueillir les usager.es et élèves dans des **conditions de sécurité et d'inclusivité conformes aux normes en vigueur**.

Chaque usager-ère (ou son représentant légal) est responsable de son comportement dans les locaux. En cas de **dégradation volontaire**, les frais de réparation pourront être facturés.

L'Archipel décline toute responsabilité en cas de :

- **perte, vol ou détérioration d'objets personnels** laissés sur place ;
- **incident survenant en dehors des horaires de cours**, ou en l'absence de personnel encadrant.

Les enfants restent **sous la responsabilité des parents ou accompagnant-es** en dehors des temps d'activité. Les familles sont invitées à respecter les horaires et les règles de vie du lieu.

10 • Propriété intellectuelle et droit à l'image

Créations artistiques

Les œuvres musicales ou artistiques réalisées dans le cadre des cours, ateliers ou projets encadrés à L'Archipel (compositions, enregistrements, arrangements, visuels, captations...) sont la propriété exclusive de leurs auteur-rices.

Toutefois, en participant aux activités, les élèves ou participant-es autorisent L'Archipel à **diffuser ou présenter publiquement ces créations**, dans le respect du droit moral des créateur-rices, pour valoriser les projets pédagogiques ou artistiques du lieu.

Droit à l'image

Des captations photo, vidéo ou audio peuvent être réalisées dans le cadre des activités (auditions, cours, concerts...). Ces contenus peuvent être utilisés à des fins **pédagogiques, de communication ou de valorisation**, sur les supports de L'Archipel (site, réseaux sociaux, brochure...), si l'autorisation a été donnée au préalable par l'élève lors de son inscription.

Toute personne (ou représentant légal) peut s'y opposer **à tout moment** en le signalant par écrit à l'équipe.

11 • Données personnelles et confidentialité

Les informations recueillies lors de l'inscription ou de l'utilisation des services de L'Archipel (nom, prénom, coordonnées, âge, informations bancaires, etc.) font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le bon fonctionnement administratif, pédagogique et comptable de la structure.

Ces données sont :

- traitées de manière **confidentielle** ;
- conservées de façon **sécurisée** ;
- utilisées uniquement par **l'équipe de L'Archipel** ou ses prestataires mandatés (gestion des paiements, communication interne, etc.).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque personne dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** des données la concernant, sur simple demande écrite à l'adresse : **admin@archipel-musique.fr**.

Aucune donnée personnelle ne sera cédée ou vendue à des tiers.

12 • Modification des conditions générales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par **L'Archipel – SARL Vingt Secondes**, notamment en cas d'évolution des services, de la réglementation ou du fonctionnement interne.

La version en vigueur est celle publiée sur le site officiel :

👉 <https://archipel-musique.fr/tarifsconditions/>

En cas de modification substantielle en cours d'année (ex. : changement de tarifs, de fonctionnement des cours, ou des modalités d'engagement), les personnes inscrites seront **informées par e-mail** ou lors d'une communication directe.

Les nouvelles conditions s'appliqueront **uniquement aux inscriptions postérieures** à leur mise à jour, sauf accord explicite des deux parties.

13 • Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises au **droit français**.

En cas de désaccord ou de litige relatif à l'exécution d'un service ou à l'interprétation des présentes conditions, les parties s'engagent à **rechercher d'abord une solution amiable**, par échange écrit ou rencontre.

À défaut de résolution amiable, le litige pourra être porté devant les **tribunaux compétents de PARIS**, sauf disposition légale impérative contraire.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un service de médiation en vue de la résolution amiable d'un litige.